

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00273
Numéro SIREN : 835 269 390
Nom ou dénomination : A.P SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt 11079

Comptes annuels

2018

Période du 02/01/2018 au 31/12/2018

Liasse fiscale

SAS AP SERVICES

Comptes annuels

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2019	
Exercice ouvert le	02/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS AP SERVICES					
SIRET	8 3 5 2 6 9 3 9 0 0 0 1 8				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
496 avenue Félix Ripert					
84100 ORANGE					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
Activités exercées travaux de terrassements			Si vous avez changé d'activité, cocher la case ☐		
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% Bénéfice imposable à 28% Déficit 0					
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% 1 751					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case ☐					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ☐					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID					
Visiteur conventionné Visa : CGA					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable : EURL CABINET FIDU-NEC					
111 Impasse de la lavande 84100 ORANGE Tél.: 09.62.04.47.69					
- du conseil :					
- du CGA ou du visiteur conventionné :					
- N° d'agrément :					

SAS FIDU-NEC
REYNARD EXPERTISE
 111 Impasse de la Lavande
 84100 ORANGE
 Tél.: 09 62 04 47 69 FAX: 04 90 66 17 43
 Siret 435 127 754 00028 - N° SIRET 69202

cert. Fiar Conforme

FIDU-NEC

111 Impasse de la lavande

Tél.: 09 62 04 47 69

SAS AP SERVICES

Comptes annuels

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2019

III - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AU 31 DÉCEMBRE

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

IV - RÉMUNÉRATIONS ET FRAIS VERSÉS AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et site de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

V - DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

VI - CADRE NÉCESSAIRE AU TITRE DES ENTREPRISES ASSURÉES

RÉTROCESSIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAS AP SERVICES

Comptes annuels

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 103 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AP SERVICES		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		496 avenue Félix Ripert 84100 ORANGE			
Numéro SIRET*		8 3 5 2 6 9 3 9 0 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*	
				Exercice N clos le 31/12/2018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial*	010		012	
	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	068	4 856	070	4 856
	Autres* (3)	072	1 249	074	1 249
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	4 370	086	4 370
	Charges constatées d'avance *	092	822	094	822
	Total II	096	11 298	098	11 298
Total général (I + II)		110	11 298	112	11 298
PASSIF				Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			1 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			1 487
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			2 487
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			3 382
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	259		5 428
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			8 810
Total général (I + II + III)		180			11 298
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

FIDUCIARE

111 rue de la République

13100 AIX EN PROVENCE

SAS AP SERVICES

Comptes annuels

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 102 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise SAS AP SERVICES		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210		
		dont export	209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	
		et livraisons intracommunautaires			9 827	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	9 827	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	722	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242	7 353
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	
		Total des charges d'exploitation (II)			264	8 076
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 750	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280		
	Produits exceptionnels	(IV)		290		
	Charges financières	(V)		294		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	(VI)		300	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	263
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 487
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	1 487	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)		324		263	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cas d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	()	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEL (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer 344			
			Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	Det. divers					
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	1 750	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	1 750	372

Cagid Group

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2019

Formulaire obligatoire (article 302-3 du Code de Commerce)		Désignation de l'entreprise : SAS AP SERVICES		Néant ☒	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
ACTIF IMMOBILISÉ				Diminutions	
		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400	
		Autres		410	
Immobilisations corporelles		Terrains		420	
		Constructions		430	
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	
		Installations générales, agencements divers		450	
		Matériel de transport		460	
		Autres immobilisations corporelles		470	
		Immobilisations financières		480	
TOTAL		490		492	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles		500		502	
Terrains		510		512	
Constructions		520		522	
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532	
Installations générales, agencements divers		540		542	
Matériel de transport		550		552	
Autres immobilisations corporelles		560		562	
TOTAL		570		572	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2	
		3		4	
		5		6	
		7		8	
		9		10	
		11		12	
		13		14	
		15		16	
		17		18	
		19		20	
		21		22	
		23		24	
		25		26	
		27		28	
		29		30	
		31		32	
		33		34	
		35		36	
		37		38	
		39		40	
		41		42	
		43		44	
		45		46	
		47		48	
		49		50	
		51		52	
		53		54	
		55		56	
		57		58	
		59		60	
		61		62	
		63		64	
		65		66	
		67		68	
		69		70	
		71		72	
		73		74	
		75		76	
		77		78	
		79		80	
		81		82	
		83		84	
		85		86	
		87		88	
		89		90	
		91		92	
		93		94	
		95		96	
		97		98	
		99		100	
		101		102	
		103		104	
		105		106	
		107		108	
		109		110	
		111		112	
		113		114	
		115		116	
		117		118	
		119		120	
		121		122	
		123		124	
		125		126	
		127		128	
		129		130	
		131		132	
		133		134	
		135		136	
		137		138	
		139		140	
		141		142	
		143		144	
		145		146	
		147		148	
		149		150	
		151		152	
		153		154	
		155		156	
		157		158	
		159		160	
		161		162	
		163		164	
		165		166	
		167		168	
		169		170	
		171		172	
		173		174	
		175		176	
		177		178	
		179		180	
		181		182	
		183		184	
		185		186	
		187		188	
		189		190	
		191		192	
		193		194	
		195		196	
		197		198	
		199		200	
		201		202	
		203		204	
		205		206	
		207		208	
		209		210	
		211		212	
		213		214	
		215		216	
		217		218	
		219		220	
		221		222	
		223		224	
		225		226	
		227		228	
		229		230	
		231		232	
		233		234	
		235		236	
		237		238	
		239		240	
		241		242	
		243		244	
		245		246	
		247		248	
		249		250	
		251		252	
		253		254	
		255		256	
		257		258	
		259		260	
		261		262	
		263		264	
		265		266	
		267		268	
		269		270	
		271		272	
		273		274	
		275		276	
		277		278	
		279		280	
		281		282	
		283		284	
		285		286	
		287		288	
		289		290	
		291		292	
		293		294	
		295		296	
		297		298	
		299		300	
		301		302	
		303		304	
		305		306	
		307		308	
		309		310	
		311		312	
		313		314	
		315		316	
		317		318	
		319		320	
		321		322	
		323		324	
		325		326	
		327		328	
		329		330	
		331		332	
		333		334	
		335		336	
		337		338	
		339		340	
		341		342	
		343		344	
		345		346	
		347		348	
		349		350	
		351		352	
		353		354	
		355		356	
		357		358	
		359		360	
		361		362	
		363		364	
		365		366	
		367		368	
		369		370	
		371		372	
		373		374	
		375		376	
		377		378	
		379		380	
		381		382	
		383		384	
		385		386	
		387		388	
		389		390	
		391		392	
		393		394	
		395		396	
		397		398	
		399		400	
		401		402	
		403		404	
		405		406	
		407		408	
		409		410	
		411		412	
		413		414	
		415		416	
		417		418	
		419		420	
		421		422	
		423		424	
		425		426	
		427		428	
		429		430	
		431		432	
		433		434	
		435		436	
		437		438	
		439		440	
		441		442	
		443		444	
		445		446	
		447		448	
		449		450	
		451		452	
		453		454	
		455		456	
		457		458	
		459		460	
		461		462	
		463		464	
		465		466	
		467		468	
		469		470	
		471		472	
		473		474	
		475		476	
		477		478	
		479		480	
		481		482	
		483		484	
		485		486	
		487		488	
		489		490	
		491		492	
		493		494	
		495		496	
		497		498	
		499		500	
		501		502	
		503		504	
		505		506	
		507		508	
		509		510	
		511		512	
		513		514	
		515		516	
		517		518	
		519		520	
		521		522	
		523		524	
		525		526	
		527		528	
		529		530	
		531		532	
		533		534	
		535		536	
		537		538	
		539		540	
		541		542	
		543		544	
		545		546	
		547		548	
		549		550	
		551		552	
		553		554	

SAS AP SERVICES

Comptes annuels

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits re

DGFIP N° 2033-D 2019

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS AP SERVICES Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 055
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 227
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033E - Contribution Economique Territoriale – Valeur Ajoutée et Effectif

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2019

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AP SERVICES		Néant ☒
Exercice ouvert le : 02/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	
Date de cessation	186	

Cepi Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

FICHE-INFO

117 Valeur ajoutée assujettie

117 Valeur ajoutée assujettie

SAS AP SERVICES

Comptes annuels

2033F - Composition du capital social

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2019

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III au C.G.T.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8352693000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AP SERVICES

ADRESSE (voie) 496 avenue Félix Ripert

CODE POSTAL 84100

VILLE ORANGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique LANCELLOTTI Prénom(s) PHILIPPE
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 24/09/1958 N° Département 99 Commune CASTIGLIONE Pays
 Adresse : N° Voie rue RENE DESCARTES
 Code Postal 84100 Commune ORANGE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique NAJMI Prénom(s) AZIZ
 Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 03/05/1983 N° Département 71 Commune MACON Pays
 Adresse : N° 22 Voie avenue FELIX RIPERT
 Code Postal 84100 Commune ORANGE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-N01.

SAS AP SERVICES**Comptes annuels****2033G - Filiales et participations****7****FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

8 3 5 2 6 9 3 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AP SERVICES

ADRESSE (voie) 496 avenue Félix Ripert

CODE POSTAL 84100

VILLE ORANGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group

FICHE-REC

111-00000000000000000000

111-00000000000000000000

Comptes annuels

2018

Période du 02/01/2018 au 31/12/2018

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AP SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 11 298 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 488 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 02/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 928 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 856	4 856	
Autres	1 249	1 249	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	823	823	
Total	6 928	6 928	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	100	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 811 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 383	3 383		
Dettes fiscales et sociales	313	313		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 115	5 115		
Produits constatés d'avance				
Total	8 811	8 811		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	259			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 259 euros.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	823		
Total	823		

AP SERVICES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 496 avenue félix ripert

84100 ORANGE

835 269 390 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 26 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-six avril, à dix-huit heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 9 avril 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur AZIZ NAJMI préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,

- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion .

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 1 487.59 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|------------|
| - Un résultat de | 1 487.59 € |
| - Affectation d'une somme de | 148.75 € |
| au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - Une somme de | 1 338.84 € |
| affectée, pour solde, au compte "Autres réserves". | |

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur AZIZ NAJMI, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur AZIZ NAJMI s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Un associé

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop followed by a horizontal line extending to the right.

AP SERVICES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 496 avenue félix ripert

84100 ORANGE

835 269 390 RCS AVIGNON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 1 487.59 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|------------|
| - Un résultat de | 1 487.59 € |
| - Affectation d'une somme de | 148.75 € |
| au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - Une somme de | 1 338.84 € |
| affectée, pour solde, au compte "Autres réserves". | |

Dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et AZIZ NAJMI, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

A.N

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Copie certifiée conforme

Le président

certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

BALANCE CLIENTS

Compte	Libellé	debit	credit	30 jours	31 a 60	supp 60
9DAOUA	DAOUAYRY ISMAIL		2000			2000
9DSMAC	DS MACONNERIE	2000				-2000
CATTEN	Client attente		2856			-2856
Total général		2000	4856	0	0	-2856

BALANCE FOURNISSEURS

Compte	Libellé	debit	credit	30 jours	31 a 60	supp 60
OACTIO	ACTION		13,48	13,48		
OAUCHA	AUCHAN		26,62	26,62		
OAUT00	AUTO BILAN FRANC	99,00		-99,00		
OAUTHOR	AUTOROUTES		300,60	300,60		
OAZURO	AZUR ROULEMENTS		40,80	40,80		
OBUREA	BUREAU VALLEE		55,99	55,99		
OCARRE	CARREFOUR		117,11		117,11	
OCASIN	CASINO	14,79		-14,79		
ODEKRA	DEKRA		99,00	99,00		
ODIVER	DIVERS		126,00	126,00		
OFIDUN	FIDU-NEC		649,81			649,81
OGARAG	GARAGE DE PROVENCE		10,00	10,00		
OGRANU	GRANULAT		519,23		519,23	
OGREFF	GREFFE DU TC		2,58	2,58		
OINTER	INTERMARCHE	121,12		-121,12		
ORANG	ORANGE POIDS LOURDS	126,00		-126,00		
OPATRC	PATRICK REYNARD		88,20	88,20		
OPOINT	POINT P		50,98	50,98		
ORELA0	RELAIS CARBURANT	173,20		-173,20		
ORESTA	RESTAURANT		26,30	26,30		
OTOTAL	TOTAL		469,41	469,41		
OTV100	TVI - TECHNIQUES VEHICULES INDUSTRI		558,00			558,00
OUEXPR	UEXPRESS		60,01	60,01		
OVAUCL	VAUCLUSE HEBDO - THEMISIA		124,14	124,14		
OWELDO	WELDOM		44,25	44,25		
Total général		534,11	3382,51	1004,25	636,34	1207,81

2848,40

AP SERVICES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 496 avenue félix ripert

84100 ORANGE

835 269 390 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 AVRIL 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant notre premier exercice social clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours de cet exercice.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 9 827 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 8 076 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 1 751 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 1 751 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 263 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 1 488 €, représentant 15.14 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

S'agissant de notre premier exercice, qui a donc nécessairement pris en charge les frais de démarrage de la société, les résultats positifs dégagés nous permettent d'envisager l'avenir sous un jour favorable et d'espérer développer notre activité dans le sens des objectifs fixés.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 487.59 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	1 487.59 €
- Affectation d'une somme de	148.75 €
au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social	
- Une somme de	1 338.84 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".	

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

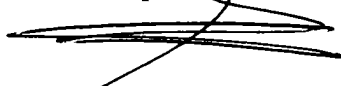
Conventions réglementées

Notre société n'ayant pas de Commissaire aux comptes, vous entendrez la lecture du rapport spécial de votre président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a diagonal line crossing them.